COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N°12

Réunion restreinte du : vendredi 01 mars 2019
A : 10H00
LIEU : L.F.N - Antenne de SOTTEVILLE LES ROUEN

Président : M. Lionel CHANDELIER
Membres présents: Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne, BOUREL Valérie (en visioconférence)

****

RECOURS

Les décisions ci-après de la commission sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

****

HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT R1 FEMININ

Match de rattrapage

- FC ROUEN 1899 / ESM GONFREVILLE

La rencontre du 4 novembre 2018 jouée le 10 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT R2 FEMININ

Matchs de rattrapage

Groupe A

- FC FEMININ ROUEN P.E (2) / FC GRUCHET LE VALASSE

La rencontre du 16 décembre 2018 reportée le 10 février 2019,
La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré du FC GRUCHET LE VALASSE,
- donne match perdu par forfait au FC GRUCHET LE VALASSE sur le score de 0 but à 3 avec –1 point pour en faire bénéficier le FC FEMININ ROUEN P.E (2) sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 68 € au FC GRUCHET LE VALASSE.

- YVETOT AC / AS BUCHY

La rencontre du 6 janvier 2019 jouée le 10 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe B

- FC ST ETIENNE DU ROUVRAY / CS THIBERVILLE

La rencontre du 9 décembre 2018 jouée le mercredi 06 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- FC BARENTIN / AS ROUTOT

La rencontre du 16 décembre 2018 jouée le mercredi 06 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- GISORS FC G.V.N.27 11 / FC PLATEAU NEUBOURG

La rencontre du 27 janvier 2019 jouée le mercredi 06 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 10 février 2019

- GISORS FC G.V.N.27 11 / CS THIBERVILLE
- EVREUX FC 27 (2) / FC BARENTIN
- FC ST ETIENNE DU ROUVRAY / FC PLATEAU NEUBOURG

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 17 février 2019

- FC ST ETIENNE DU ROUVRAY / EVREUX FC 27 (2)

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré de EVREUX FC 27 (2),
- donne match perdu par forfait à EVREUX FC 27 (2) sur le score de 0 but à 3 avec – 1 point pour en faire bénéficier le FC ST ETIENNE DU ROUVRAY sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € à EVREUX FC 27 (2).

- FC BARENTIN / GD QUEVILLY FC
- AS ROUTOT / FC PLATEAU NEUBOURG

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 24 février 2019

- AS ROUTOT / GISORS FC G.V.N. 27 11
- FC BARENTIN / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY
- CS THIBERVILLE / GD QUEVILLY FC

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe C

Matchs de rattrapage

- FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE / US AVRANCHES MSM

La rencontre du 11 novembre 2018 reportée le vendredi 22 février 2019,
La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré de l'US AVRANCHES MSM,
- donne match perdu par forfait à l' US AVRANCHES MSM sur le score de 0 but à 3 avec -1 point pour en faire bénéficier le FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € à l'US AVRANCHES MSM.

- PAYS GRANVILLAIS / FC EQUEURDREVLLE HAINNEVILLE

La rencontre du 18 novembre 2018 jouée le 10 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

- US STE CROIX ST LO / SM HAYTILLON

La rencontre du 2 décembre 2018 jouée le 24 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- FC EQUEURDREVLLE .HAINNEVILLE / US GAVRAY

La rencontre du vendredi 7 décembre 2018 sans date de report est non jouée.

- US STE CROIX ST LO / US GAVRAY

La rencontre du 27 janvier 2019 jouée le 17 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- PAYS GRANVILLAIS / US AVRANCHES MSM

La rencontre du 27 janvier 2019 reportée le 17 février 2019,
La Commission jugeant en première instance,

- donne match perdu par forfait au PAYS GRANVILLAIS sur le score de 0 but à 3 avec -1 point pour en

faire bénéficier l'US AVRANCHES MSM sur le score de 3 buts à 0, pour nombre insuffisant de joueuses sur le terrain (7)

- inflige une amende de 68 € au PAYS GRANVILLAIS.

Groupe D

Journée du 10 février 2019

- BAYEUX FC / FC ARGENTAN

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré du FC ARGENTAN,
- donne match perdu par forfait au FC ARGENTAN sur le score de 0 but à 3 avec -1 point pour en faire bénéficier le BAYEUX FC sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € au FC ARGENTAN.

- US ALENCONNAISE 61 / FC CARROUGES

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Matchs de rattrapage

- E.FCF CONDE-A.MESSEI / AG CAENNAISE

La rencontre du 10 février 2019 jouée le mercredi 20 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

- MALADRERIE OS / OC BRIOUZE(2)

La rencontre du 10 février 2019 jouée le mercredi 27 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Le dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Journée du 17 février 2019

- AG CAENNAISE (2) / BAYEUX FC
- MALADRERIE OS / US ALENCONNAISE 61
- FC CARROUGES / E.FCF CONDE-A.MESSEI
- US MORTAGNAISE / OC BRIOUZE(2)

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 24 février 2019

- MALADRERIE OS / US MORTAGNAISE
- FC CARROUGES / OC BRIOUZE (2)
- AG CAENNAISE(2) / US ALENCONNAISE 61
- FC ARGENTAN / E.FCF CONDE-MESSEI

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

****

CHAMPIONNAT U16 FEMININ

Matchs de rattrapage

Groupe A

Journée du 01 décembre 2018

- EVREUX FC 27 / CS BEAUMONT

Après consultation de la FMI indiquant le motif de l'arrêt de la rencontre et du rapport de l'arbitre,
La Commission jugeant en 1ère instance,

- donne match perdu par abandon de terrain au CS BEAUMONT,
- homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

- CS THIBERVILLE / EVREUX FC 27

La rencontre du 8 décembre 2018 jouée le mercredi 6 février 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 9 février 2019

Groupe A

- US QUEVIILY R.M / CS THIBERVILLE

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré du CS THIBERVILLE,
- donne match perdu par forfait au CS THIBERVILLE sur le score de 0 but à 3 avec -1 point pour en faire bénéficier l' US QUEVILLY R.M sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € au CS THIBERVILLE.

- LE HAVRE AC (2) / CS BEAUMONT

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- AVT G.CAENNAISE 11 / E.FCF CONDE-AF VIRE

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

****

COUPE DE NORMANDIE FEMININES

HOMOLOGATIONS

Match de COUPE DE NORMANDIE FEMININES - 1er Tour du 21 octobre 2018

- FC SUD OUEST CAEN / MALADRERIE OS

La Commission faisant sienne la décision prise en 2ème instance par la Commission Régionale d'Appel Réglementaire lors de sa réunion du 19 décembre 2018:

- donne la rencontre perdue par le FC SUD OUEST CAEN,
- dit que le club de MALADRERIE OS est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

****

COUPE DE NORMANDIE U18 FEMININES

Tirage de la ½ finale de la compétition

La Commission procède au tirage de la ½ finale de la compétition. Les matchs se déroulent le samedi 23 mars 2019 à 15H00 sur le terrain du club premier nommé.

- FOOT 50 FEMININ / LE HAVRE AC
- AG CAENNAISE / E. GRANVILLE JULLOUVILLE

COUPE DE NORMANDIE U16 FEMININES

Tirage du ¼ de finale de la compétition

La Commission procède au tirage du ¼ finale de la compétition. Les matchs se déroulent le samedi 30 mars 2019 à 15H00 sur le terrain du club premier nommé.

- USON MONDEVILLE / LE HAVRE AC
- AS GACEENNE / AG CAENNAISE
- CAEN SUD OUEST / AS DE CHERBOURG FB
- US.VILLERS BOCAGE / EVREUX FC 27

****

REPORTS DE MATCHS

CHAMPIONNAT R1 FEMININ

- AS DE CHERBOURG / FC ROUEN 1899

La rencontre du 25 novembre 2018 est reportée au 14 avril 2019.

- OC BRIOUZE / EVREUX FC 27
- CS BEAUMONT / US QUEVILLY R.M
- FC FLERIEN / LE HAVRE AC (2)

Les rencontres du 27 janvier 2019 sont reportées au 14 avril 2019.

CHAMPIONNAT U16 FEMININ

Groupe A

- EVREUX FC 27 / US QUEVILLY R.M

La rencontre du 15 décembre 2018 est reportée au mercredi 13 mars 2019 à 15H30.

Groupe B

- CAEN SUD OUEST / BAYEUX FC
- AS DE CHERBOURG FB / USON MONDEVILLE

Les rencontres du 9 février 2019 sont reportées au mercredi 6 mars 2019 à 17H00

- FC ARGENTAN / US VILLERS BOCAGE

La rencontre du 9 février 2019 est reportée au mercredi 20 mars 2019 à 16H30

COUPE DE NORMANDIE SENIOR FEMININE

Le ¼ de finale de la compétition est reporté au 1er Mai 2019 en lieu et place du 14 Avril 2019.

****

COURRIER

Demande du club de EVREUX FC 27 : présence de 3 arbitres officiels pour son match retour du 9 mars 2019 contre le CS BEAUMONT en Championnat U16 F.

****

ORGANISATION DES GROUPES DE LA 2ème PHASE DES CHAMPIONNATS R2F & R3F

CLOTURE DE LA 1ère PHASE

- Considérant les contraintes du calendrier fixant au 9 mars 2019, la première journée de la 2ème phase pour le groupe R2F et les 3 groupes R3F,
- considérant les positions au classement définitivement acquises pour la constitution du groupe R2F et des 3 groupes R3F que ne sauraient remettre en cause les rencontres non disputées.

En fin de première phase du championnat féminin Régional 2, groupe 2, l' US ALENCONNAISE classée à la 3ème place, a été retenue parmi les équipes appelées à participer en seconde phase au Championnat Féminin Régional 2, en lieu et place du deuxième, s'agissant de l'Entente FCF CONDE-A.MESSEI.
Néanmoins,

- considérant la dérogation accordée aux équipes en entente, lors du Comité de Direction du 18 septembre 2017, paragraphe 9.2 – Football Féminin, et dont l'application n'a pas été rapportée,
- considérant la demande de l'Entente FCF CONDE-A.MESSEI qui se prévaut de ces dispositions,

le Comité de Direction décide de proroger, pour l'année sportive courante, la dérogation susvisée et d'accorder exceptionnellement le maintien de l'entente dans le championnat féminin Régional 2, deuxième phase.
Il est précisé que ladite dérogation prendra fin au 30 juin 2019.

- Considérant les courriels du FC GRUCHET LE VALASSE et de l'US MORTAGNAISE souhaitant ne pas participer à cette 2ème phase,

La Commission:

- annule les rencontres non disputées,
- décide de considérer en son état actuel le classement arrêté au 24 février 2019,
- retient les 2 équipes de tête des groupes A, B, C et D ainsi que le 3ème du groupe D pour constituer le groupe R2F à 9 équipes et pour la R3F de constituer 1 groupe A à 8 équipes, 1 groupe B à 7 équipes, 1 groupe C à 6 équipes par zone géographique.

COMPOSITION DES GROUPES DE LA 2ème PHASE

Groupe R2F (9 équipes)

- ST VALERY EN CAUX
- O PAVILLAIS
- CS THIBERVILLE

- AS ROUTOT
- SM HAYTILLON
- CS CARENTANAIS
- AG CAENNAISE (2)
- US ALENCONNAISE 61
- ENT. FCF CONDE-A MESSEI

CHAMPIONNAT R3F

Groupe A (8 équipes)

- FC FEMININ ROUEN P.E (2)
- YVETOT AC
- AS BUCHY
- CS GRAVENCHON
- FC SOMMERY
- FC BARENTIN
- FC ST ETIENNE DU ROUVRAY
- GD QUEVILLY FC

Groupe B (7 équipes)

- US STE CROIX ST LO
- US AVRANCHES MSM
- FC EQUEURDREVLLE.HAINNEVILLE
- PAYS GRANVILLAIS
- US GAVRAY
- MALADRERIE OS
- BAYEUX FC

Groupe C (6 équipes)

- OC BRIOUZE (2)
- EVREUX FC 27 (2)
- FC PLATEAU NEUBOURG
- GISORS FC G.V.N.27 11
- FC ARGENTAN
- FC CARROUGES

****

Prochaine réunion plénière le 12 avril 2019 à 10H00 – Antenne de SOTTEVILLE les ROUEN

Le **Président,**
Lionel CHANDELIER

La Secrétaire,
Marie-Yvonne BEUDIN